

G R O U P E



La Caisse des Dépôts et le Plan Juncker

6 mars 2017



Le Groupe CDC : un appui indispensable au Plan Juncker

- ❑ **La gestion du Plan Juncker a été confiée au Groupe BEI**
- ❑ **Les NPBI européennes, dont le Groupe CDC, le mettent en œuvre sur le terrain grâce à :**
 - ❖ Leur capacité de générer des effets levier sur l'investissement
 - ❖ leur réseau capillaire sur le terrain
- ❑ **Le Groupe CDC, c'est :**
 - ❖ L'atout d'un maillage territorial
 - ❖ Un acteur majeur en tant que prêteur, investisseur et garant
 - ❖ Un groupe qui allie des filiales dans plusieurs domaines :
 - Opérateurs, comme la SNI
 - prêteurs/investisseurs, comme Bpifrance

G R O U P E



Un Groupe au service de l'investissement

- ❑ **Comme investisseur** : présent dans de nombreux investissements soutenus par le Plan Juncker :
 - ❖ Exemples de projets approuvés : THD Alsace, Fonds Ginkgo 2, Programme de logements intermédiaires (prêts SNI), Fonds de Bpifrance (Innovfin,...),
 - ❖ Exemples de projets en cours : Fonds Broadband (en cours), Fonds Marguerite 2

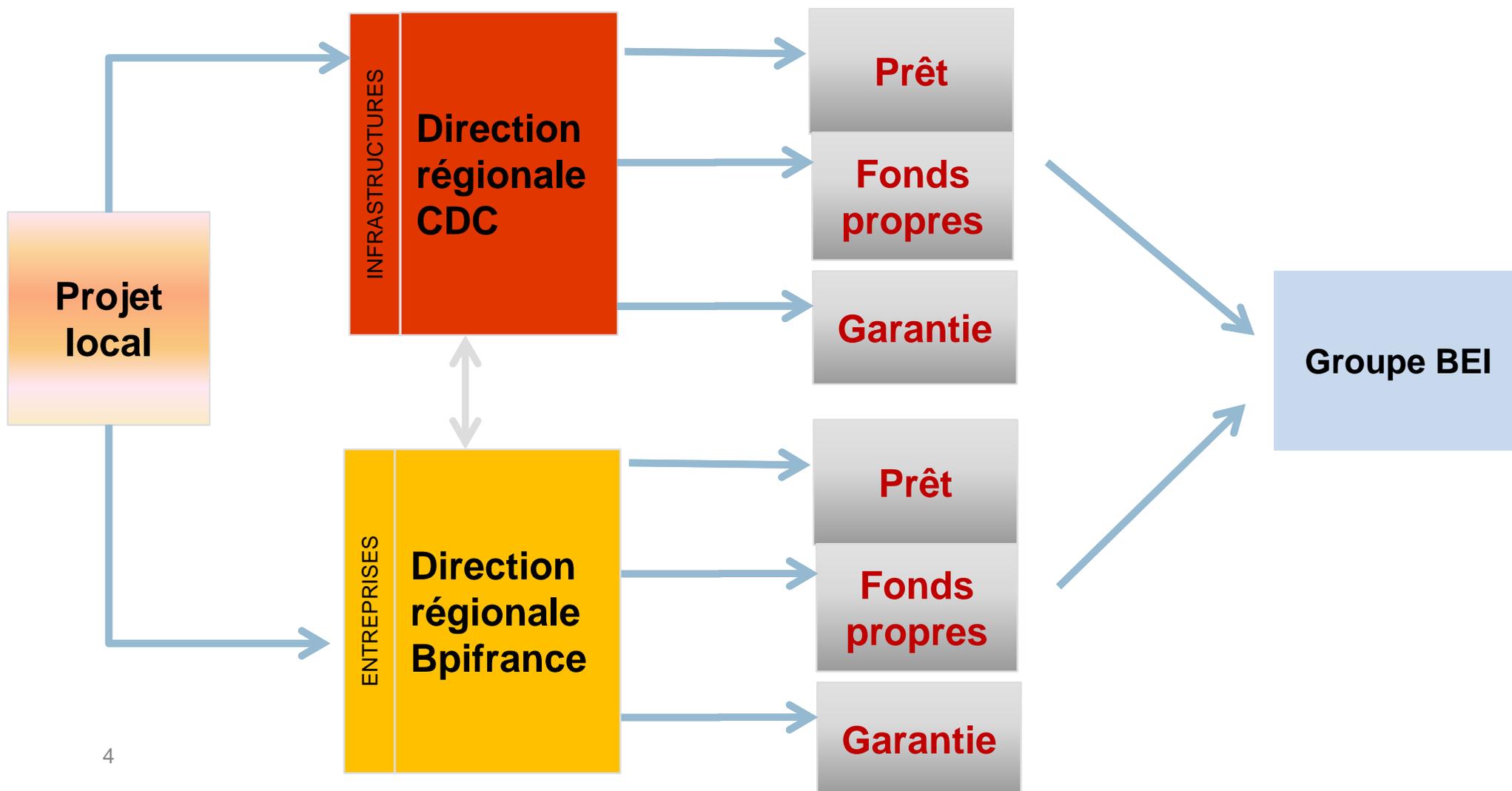
- ❑ **A l'initiative des Plateformes d'investissement**, pour les projets de plus petite taille
 - ❖ Qui s'inscrivent dans les priorités de l'UE (TEE, numérique, infrastructures...)
 - ❖ Qui viennent s'ajouter à d'autres fonds européens (FEDER, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe,...)

- ❑ **Comme conseil** : point d'entrée du Hub d'assistance à l'investissement, via les Directions régionales

GROUPE



Le Groupe est l'interlocuteur naturel des Régions pour le Plan Juncker





Les plateformes d'investissement

- ❑ La création de plateformes, enjeu prioritaire pour :
 - ❖ traiter les projets territoriaux et partenariaux de taille petite et moyenne
 - ❖ permettre des co-investissements publics et privés
 - ❖ remédier à des failles du marché du financement
 - ❖ susciter un effet de levier auprès des investisseurs privés

- ❑ Ces plateformes :
 - ❖ sont inscrites au règlement du FEIS
 - ❖ peuvent être thématiques ou multisectorielles
 - ❖ transnationales ou nationales
 - ❖ avec des formes juridiques variées (accords de co-financement ou de co-investissement CDC/BEI ou des fonds d'investissement...)
 - ❖ peuvent fournir des financements juniors (fonds propres, dette subordonnée, garanties)



L'initiative Broadband

- ❑ Le fonds Broadband, doté de 500M€, a été annoncé en décembre dernier par les NPBI, la BEI et la Commission Européenne
- ❑ L'objectif est de financer des projets d'infrastructures passives très haut débit (THD) dans les zones blanches au profit d'opérateurs indépendants de taille moyenne ou petite
- ❑ En phase avec l'Agenda numérique, initiative de la Stratégie 2020, qui vise à :
 - fournir à tous les citoyens l'accès au THD d'ici 2020
 - Faciliter l'intervention publique dans les zones où le marché ne permet pas de déployer le THD, par la mobilisation et la combinaison d'instruments financiers privés et publics
- ❑ **Les ressources Commission européenne et FEIS sont utilisées comme coussin de protection des ressources apportées par les trois grandes NPBI et des investisseurs privés.** Parallèlement, la BEI investira aussi au même niveau que les NPBI.



Le fonds broadband : un enjeu majeur pour le Plan Juncker

- ❑ Le fonds Broadband est un instrument d'intervention qui doit être « additionnel », c'est-à-dire apporter des financements aux projets viables qui ne parviennent pas à en trouver par ailleurs
- ❑ Les instruments financiers distribués par ce fonds (equity et dette mezzanine) doivent être complémentaires aux outils européens et nationaux existants
- ❑ France, Italie et Allemagne : zones d'interventions privilégiées
- ❑ Le règlement d'investissement du fonds et sa gouvernance permettront un suivi et un contrôle de l'additionnalité par les investisseurs
- ❑ Le niveau de risque, défini conjointement par les investisseurs, doit être compatible avec le niveau de protection fourni par les tranches subordonnées.

GROUPE



Merci pour votre attention !

Laurent Zylberberg

**Directeur des relations institutionnelles, internationales
et européennes du Groupe Caisse des Dépôts**

Tel. 01 58 50 11 16 / 06 82 56 21 00

Laurent.zylberberg@caissedesdepots.fr